



Commune de Bayenghem-lez-Eperlecques

Délibération du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-et-un mars à dix-neuf heures et trente minutes, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis, suivant convocation du quatorze mars deux mille vingt-trois, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BOUHIN, Maire.

Etaient Présents Monsieur Jean-Michel BOUHIN, Maire, Mesdames Marie-Antoinette RAYMOND, Murielle DELEZOIDE Adjointes au Maire, Mesdames Dorianne DUBOCQUET, Hélène SAISON, Jennifer DELTOMBE, Conseillères Municipales, Messieurs Vincent KERCKHOVE, Hervé DEBARRE, Adjoint au Maire, Sylvain IKET, Michel BRAME, conseillers municipaux, la majorité étant atteinte, les membres en exercice peuvent délibérer en exécution de l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales,

REÇU EN SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-OMER, le

M. Willy SCHRAEN donne procuration à M. Vincent KERCKHOVE

M. Alain ZEGRE donne procuration à Mme Murielle DELEZOIDE

4 AVR. 2023

Mme Stéphanie DORLENCOURT, absente

Mme Jennifer DELTOMBE est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, qu'elle accepte, assistée des Services Administratifs, pour rédiger les Procès-verbaux de séance, l'assister dans les opérations de vote et de tenue du Registre des Délibérations conformément à l'article L2121-15 du CGCT.

Monsieur le Maire demande l'approbation du compte-rendu du six décembre deux mil vingt-deux propose la signature du Registre précisant l'article 2121-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ; à l'unanimité le compte-rendu du six décembre deux mil vingt-deux est adopté à l'unanimité.

Les membres présents formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à dix-neuf heures trente-sept minutes.

=====
Délibération 23 03 105

FONDS DE CONCOURS CAPSO sur accessibilité pompiers et chemin du Grand Beurègue

Monsieur le Maire expose,

Deux projets sont à l'ordre du jour et dont les dossiers de subventions sont en cours ou notifiés. Pour le moment les travaux n'ont pas débuté.

La commune peut bénéficier du fonds de concours. La population de Bayenghem lez Eperlecques est comprise entre 1 000 et 2 000 habitants, ce qui permet à la commune de prétendre à 30 000 €. La CAPSO peut verser maximum 30 % au titre du fonds de concours 2021-2023 et la part de la commune doit être à minima égale à celle de la CAPSO.

C'est pourquoi, il est proposé de modifier le plan de financement de ces deux projets intégrant le fonds de concours de la CAPSO :

Désignation	Coût HT	Subventions sollicitées	Montant	
Travaux	101 847.00 €	DEPARTEMENT	30 801.60 €	29.27%
AMO	874.00 €	ETAT (DETR)	16 044.10 €	15.25%
Etude géotechnique	2 500.00 €	CAPSO	29 000.00 €	27.56%
		Fonds propres	29 375.30 €	27.92%
TOTAL	105 221.00 €		105 221.00 €	

Le conseil oui l'exposé et à l'unanimité des membres présents
ACCEPTÉ le plan prévisionnel modifié pour les deux projets accessibilité pompier et
chemin du Grand Beurègue
AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter le fonds de concours 2021-2023 auprès de la
CAPSO
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire aux projets

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Publié et rendu exécutoire le vingt-et-un mars deux mille vingt-trois
le vingt-et-un mars deux mille vingt-trois
Pour extrait certifié conforme

Le Maire

Jean-Michel BOUHIN



REÇU EN SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-OMER, le

- 4 AVR. 2023